

Mireille Dalla-Longa

Au 1^{er} juillet 2011, en Aquitaine, plus de 2 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales. Parmi elles, on compte les 30 400 nouveaux électeurs âgés de 18 ans, dont la très grande majorité a bénéficié de la procédure d'inscription d'office.

Près de 18 400 personnes inscrites en Aquitaine et vivant à l'étranger figurent sur les listes électorales consulaires de divers pays. Huit sur dix choisissent de voter à l'étranger pour les présidentielles et les référendums.

À l'inverse, les ressortissants de l'Union européenne installés dans la région peuvent y voter pour les élections municipales et les élections européennes. Portugais, Britanniques et Espagnols sont les plus nombreux sur les listes complémentaires.

Neuf Aquitains sur dix âgés de 18 ans ou plus inscrits pour voter

Au 1^{er} juillet 2011, en Aquitaine, 2,27 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales, soit 90 % de la population régionale âgée d'au moins 18 ans. Parmi elles, 53 % sont des femmes. Le corps électoral aquitain représente 5 % de celui de la France entière.

Quatre personnes sur dix sont inscrites sur les listes de communes girondines.

Plus d'électrices que d'électeurs

| | <i>Nombre</i> | | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Hommes | Femmes | Ensemble |
| Dordogne | 144 428 | 161 002 | 305 430 |
| Gironde | 451 238 | 512 034 | 963 272 |
| Landes | 136 036 | 148 809 | 284 845 |
| Lot-et-Garonne | 112 621 | 125 894 | 238 515 |
| Pyrénées-Atlantiques | 225 274 | 251 849 | 477 123 |
| Aquitaine | 1 069 597 | 1 199 588 | 2 269 185 |
| France entière | 20 571 713 | 22 866 452 | 43 438 165 |

Électeurs par département et sexe
Révision 2010/2011

Source : Insee - Fichier électoral - Situation arrêtée au 1^{er} juillet 2011

Neuf jeunes électeurs sur dix inscrits d'office

Parmi les 30 400 nouveaux électeurs âgés de 18 ans, la très grande majorité (94 %) fait partie des inscriptions d'office. Pour les autres, il s'agit d'inscriptions volontaires. Contrairement à l'ensemble des électeurs, les jeunes hommes sont ici un peu plus nombreux (51 %) que les jeunes femmes.

18 400 inscrits en Aquitaine vivent à l'étranger

Les Français vivant à l'étranger peuvent choisir de voter dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile ou dans leur commune d'inscription. Ils peuvent tous participer à l'élection des conseillers de l'assemblée des Français à l'étranger (AFE). Ils sont 18 400 à être inscrits en Aquitaine et figurer sur les listes électorales consulaires de divers pays. Parmi eux, 20 % choisissent de voter à l'étranger uniquement pour l'AFE et pour tous les autres scrutins de voter en Aquitaine. Les 80 % restants optent pour voter à l'étranger pour l'AFE et pour les élections présidentielles et les référendums, et pour les autres élections de voter dans la région. À partir de 2012, ils pourront aussi accomplir à l'étranger cet acte de citoyenneté pour les élections législatives.

À l'étranger, les Aquitains inscrits avant tout pour les présidentielles

| | Vote à l'étranger pour... | | Nombre |
|----------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| | Présidentielles, référendums | Assemblée des Français à l'étranger | Total |
| Dordogne | 1 384 | 386 | 1 770 |
| Gironde | 6 505 | 1 364 | 7 869 |
| Landes | 1 603 | 392 | 1 995 |
| Lot-et-Garonne | 1 165 | 303 | 1 468 |
| Pyrénées-Atlantiques | 4 081 | 1 183 | 5 264 |
| Aquitaine | 14 738 | 3 628 | 18 366 |

Électeurs inscrits en Aquitaine et sur une liste électorale consulaire Révision 2010/2011

Source : MAE - Fichier stock issu du registre mondial des électeurs

Les Portugais, les plus nombreux sur les listes complémentaires

À l'inverse, les ressortissants de l'Union européenne (hors Français) résidant en France ont la possibilité de voter en France pour les élections municipales et européennes. En Aquitaine, 16 500 de ces ressortissants figurent sur les listes dites complémentaires pour voter aux municipales. Sur ces listes, les Portugais, les Britanniques et les Espagnols sont les plus nombreux. Ces Portugais vivent pour un tiers d'entre eux en Gironde et un quart dans les Pyrénées-Atlantiques. La moitié des ressortissants britanniques ont cédé aux charmes de la Dordogne et un autre quart à ceux du Lot-et-Garonne. Les Espagnols, quant à eux, sont en majorité (54 %) installés dans les Pyrénées-Atlantiques, département frontalier.

Portugais, Britanniques et Espagnols : le trio de tête devant les urnes

| | | | | | | Nombre |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------------|---------------|
| | Dordogne | Gironde | Landes | Lot-et-Garonne | Pyrénées-Atlantiques | Aquitaine |
| Ensemble des ressortissants UE | 4 729 | 4 150 | 1 530 | 2 488 | 3 566 | 16 463 |
| <i>dont</i> | | | | | | |
| <i>Portugais</i> | 729 | 1 501 | 640 | 427 | 1 106 | 4 403 |
| <i>Britanniques</i> | 2 211 | 529 | 163 | 1 024 | 304 | 4 231 |
| <i>Espagnols</i> | 110 | 848 | 220 | 136 | 1 563 | 2 877 |
| <i>Belges</i> | 509 | 381 | 181 | 276 | 208 | 1 555 |
| <i>Hollandais</i> | 737 | 165 | 88 | 271 | 77 | 1 338 |
| <i>Allemands</i> | 190 | 332 | 140 | 75 | 157 | 894 |
| <i>Italiens</i> | 98 | 228 | 56 | 208 | 77 | 667 |

Inscrits ressortissants de l'Union européenne autres que français sur les listes complémentaires municipales Révision 2010/2011

Source : Insee - Fichier électoral - situation arrêtée au 1^{er} juillet 2011

Les listes complémentaires pour les élections européennes comptent 14 600 ressortissants de l'Union européenne (hors Français) habitant en Aquitaine. La région représente 7 % des Européens qui peuvent se rendre devant les urnes en France.

Trois acteurs dans la gestion des listes électorales communales

Depuis 1946, **l'Insee** est chargé d'assurer la gestion du fichier général des électeurs, à partir duquel il vérifie l'unicité des inscriptions des électeurs.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées par les électeurs auprès de leur commune de résidence avant le 31 décembre pour pouvoir voter aux élections de l'année suivante. Elles sont ensuite examinées par la commission administrative de la commune, composée du maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet et d'un délégué choisi par le tribunal de grande instance. Après délibération de cette commission, les **communes** sont tenues d'informer l'Insee, dans un délai de 8 jours, des inscriptions portées sur leurs listes électorales et des radiations effectuées de leur propre initiative.

Parallèlement, l'Insee retransmet certaines informations aux communes. Ainsi, lorsqu'un électeur déménage et s'inscrit dans sa nouvelle commune de résidence, l'Insee informe la précédente commune d'inscription du départ de l'électeur et lui en demande sa radiation. Ces demandes, si elles sont refusées par les communes, doivent être retournées à l'Insee dans un délai de 21 jours.

L'Insee transmet donc aux communes les changements de commune d'inscription mais aussi les pertes de capacité électorale (tutelle, condamnation privative des droits civiques et perte de nationalité française), les décès survenus hors des communes d'inscription et les inscriptions à l'étranger. Ces informations sont communiquées à l'Insee par le ministère de la Justice et des Libertés, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Enfin, dans le cadre de la procédure d'inscription d'office, l'Insee propose aux communes une liste de jeunes de 18 ans. En effet, chaque année depuis 1997, le ministère de la Défense et des Anciens combattants collecte des informations relatives aux jeunes lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Le ministère transmet ensuite ces informations à l'Insee qui vérifie que ces jeunes remplissent les conditions prescrites par la loi pour être électeur avant de les communiquer aux communes concernées. Ces propositions donneront lieu à inscription après validation par la commission administrative. Les listes envoyées par l'Insee comprennent les personnes atteignant 18 ans entre le 1^{er} mars et la veille du scrutin de l'année suivante et qui ont été recensées en vue de leur convocation à la JDC.

Les **préfectures**, 3^e acteur dans la gestion des listes électorales, sont avisées par l'Insee des demandes de radiation adressées aux communes de leurs départements ainsi que des irrégularités constatées dans les inscriptions. Elles peuvent, par toutes voies de droit, faire procéder aux rectifications nécessaires sur les listes électorales et saisir le parquet en cas d'infraction aux lois pénales.

Pour en savoir plus

43 millions d'électeurs en France

Insee Première n° 1369 - septembre 2011

La Dordogne : terre d'accueil des Britanniques

Insee Aquitaine e-publications n° 1 - janvier 2010

L'Insee et la gestion du fichier électoral

www.insee.fr - Accès par public - Collectivités locales - Les activités de collecte entre l'Insee et les collectivités

www.diplomatie.gouv.fr

Rubrique les Français à l'étranger

(Version imprimable de : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=17866)